

18 février 2003

03.305

**Question Gilbert Hirschy****Expo.02 ou filouterie d'auberge?**

La fête a vécu et elle fut belle; tout le monde y est allé de son discours, de sa résolution et en a peu ou prou profité.

Certaines se sont même découvertes des talents d'écrivain.

Malheureusement, nous apprenons par la presse que les dirigeants se font tirer l'oreille pour régler les dernières factures, un peu à l'image de ce pochard invétéré qui n'avait pas assez d'argent pour régler la totalité de ses consommations et que l'on a condamné pour filouterie d'auberge.

Nous ne serons pas machiavélique au point de penser que c'est pour éviter de redemander une énième rallonge – d'ailleurs les responsables avaient promis-juré qu'ils ne dépasseraient pas le dernier budget présenté –, nous n'avons pas été déçu!

Alors quel peut-être le motif d'utiliser toutes les combines pour ne pas payer les particuliers, les PME ou grosses entreprises qui ont fourni des prestations à Expo.02?

Il en va de même pour les personnes qui ont payé d'avance un objet misé à la grande vente aux enchères, lors de la liquidation du matériel d'Expo.02, et qui doivent se battre bec et ongles pour l'obtenir.

Les prestataires d'Expo.02 n'ont pas forcément le temps ni les moyens d'avoir une armada d'experts-comptables très bien payés pour faire avancer leurs dossiers.

La méthode est douteuse et cela peut être désastreux pour la crédibilité, ainsi que pour l'image du Pays et du Canton de Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat a-t-il un moyen quelconque d'influer pour que cette situation se règle rapidement et que les ayants droit rentrent en possession de leur dû?